

LE POLITIQUE,

JOURNAL DE LIÈGE.

On s'abonne au bureau du journal, rue du Pot-d'Or, et chez MM. les directeurs des postes. — Le prix de l'abonnement est de 4 francs pour Liège, et 43 francs pour les autres villes du royaume. — Un Numéro séparé se vend 16 centimes. — Les abonnements commencent à toutes les époques. — Les lettres et envois d'argent doivent être affranchis. — Le journal est remis aux abonnés qui habitent Liège moyennant une faible rétribution payable au porteur. — AVIS ET ANNONCES : Le prix de la ligne d'insertion est de 20 centimes.

ANGLETERRE. — LONDRES, 21 OCTOBRE.

Le parlement a été prorogé aujourd'hui, par commission, au 20 décembre.

Cent personnages de distinction se sont réunis aujourd'hui, sous la présidence du lord-maire, et ont décidé qu'il serait érigé une statue en l'honneur du duc de Wellington, sur le pont de Londres.

Le général Goblet, chargé d'une mission spéciale à la cour de St-James, est attendu aujourd'hui à Londres.

QUEL EST L'ACCIDENT SURVENU À L'EMPEREUR NICOLAS.

Il avait déjà percé dans des correspondances du commerce quelque indice que l'accident survenu à l'empereur Nicolas n'était pas une simple chute de voiture, mais une tentative d'assassinat. La nouvelle est donnée maintenant par un journal tory, et la presse de Londres s'en préoccupe.

Voici d'abord l'article du Morning-Post :

« Nous regrettons d'apprendre que la contagion de l'assassinat s'est étendue aux domaines de la Russie, bien qu'un sein d'une population de 40 millions il puisse se rencontrer un être assez dépravé, assez sauvage pour imiter les Fieschi, les Alibeu. Voici l'extrait d'une lettre reçue de très-bonne source : « Vous n'avez peut-être pas reçu de nouveaux détails sur l'assassinat de l'empereur de Russie. Un coup de feu a été tiré sur S. M. I. par un scélérat. Un aide-de-camp a été tué à ses côtés. La dislocation de l'épaule a eu lieu : soit par suite du coup en lui-même, soit à cause des violentes convulsions de l'officier qui a expiré près de S. M. On a exagéré le résultat de cette tentative. Le grand-duc Michel qui se disposait à partir pour l'Angleterre a été mandé par courrier, et le voyage a été momentanément ajourné. L'empereur est parfaitement rétabli. S'il avait été tué, nous l'aurions regretté sincèrement, il a le génie d'un grand monarque et le cœur d'un homme sincère ; mais nous sommes heureux de penser que, quelque chose qui arrive, le génie du pays survivrait, comme après l'assassinat de l'empereur Paul. Heureux le pays où le principe survit à tout. Le roi est mort, vive le roi ! ce principe est malheureusement méconnu dans le midi de l'Europe. »

Le Sun, après avoir mentionné la nouvelle donnée par le Morning-Post, ajoute :

« Les observations par lesquelles cette lettre se termine sont très-consolantes pour S. M. l'empereur. Si le czar avait péri, dit l'auteur, nous l'aurions vivement regretté ; il a le génie d'un grand prince, et le cœur d'un honnête homme ; mais s'il mourait, l'esprit de son pays lui survivrait, et c'est ce qui est arrivé après l'assassinat de l'empereur Paul. Ainsi, la Russie trouve toujours dans ses empereurs la personnification d'un principe ; peu lui importe, par conséquent, que ses souverains soient assassinés. Voilà le sens du paragraphe que nous venons de citer, et assurément, si nous ne regardions le grand-duc Michel comme un fidèle sujet de S. M., nous serions presque tentés d'attribuer à S. A. I. le prélude d'une exécution calmouque à la Richard III. »

FRANCE. — PARIS, 22 OCTOBRE.

On avait douté jusqu'à présent du départ du duc de Nemours, pour assister à l'expédition de Constantine, parce que d'un côté l'on parlait de la sollicitude maternelle, qui se serait opposée d'abord au départ de son fils, tandis que l'on se rappelait d'un autre côté que les journaux doctrinaires avaient cherché, sous le cabinet du 22 février, à jeter un

CORRESPONDANCE.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Messieurs,

Je viens de lire un feuilleton du journal l'Espoir, relatif à un fait grave où mon nom se trouve mêlé. Pour éviter que les journaux ne soient induits en erreur sur les circonstances qui ont précédé, accompagné et suivi le Larcin Littéraire que M. le baron de Reiffenberg a bien voulu qualifier d'EMPRUNT, je crois devoir en exposer le détail justifié par les documents que j'ai dans les mains et dont j'offre la communication.

M. S. P. Ernst, curé d'Afden, légua ses manuscrits à son neveu M. François Terwagne, banquier à Liège. Celui-ci reçut plusieurs propositions, entr'autres celles de M. Roemers, de Maestricht, de M. le comte de Renesse, et en dernier lieu celle de M. le prince de Salm-Dyck. Ce dernier demandait en 1820 à M. Terwagne de lui permettre de publier les manuscrits de M. Ernst dont il offrait de faire les frais d'impression, et d'abandonner ensuite à M. Terwagne les bénéfices après remboursement des frais. M. le prince de Salm-Dyck dans sa lettre du 18 décembre 1823, se félicitait d'apprendre que les manuscrits vont être publiés, et que c'est M. Ritz, conseiller de régence royale à Aix-la-Chapelle, qui, à sa recommandation, est chargé de ce travail ; M. de Salm-Dyck, en terminant sa lettre, s'exprime ainsi : « Les conditions que vous mettez pour que M. votre oncle conserve la gloire de ce qu'il a écrit, sont la chose du monde la plus

blâme indirect sur l'envoi du duc d'Orléans pour prendre part à l'expédition de Mascara.

Aujourd'hui le Journal des Débats a reçu mission de lever tous les doutes. Il annonce que M. le duc de Nemours partira aujourd'hui pour l'Afrique, l'intention du roi étant qu'il prenne part à l'expédition de Constantine, commandée par l'illustre maréchal Clausel.

La Presse qui revient aujourd'hui sur la banqueroute espagnole va beaucoup plus loin que le Journal des Débats. Elle soutient que tous les hauts financiers qui ont facilité les emprunts espagnols sont complices de la banqueroute. Elle conseille à tous les rentiers de se coaliser, de nommer des syndics et de poursuivre énergiquement les grandes maisons de banque.

Sur la nouvelle qui en avait été donnée par une feuille du soir, la plupart des journaux avaient annoncé ce matin que Mme Adélaïde était malade. Le Journal de Paris dit qu'elle n'est pas même indisposée.

Mercredi 19 du courant, vers six heures du soir, treize condamnés politiques, détenus dans la prison de Doullens (Somme), sont parvenus à s'évader.

Quatre autres ont fait la même tentative, mais deux d'entre eux se sont blessés dans leur fuite et sont restés au pied du rempart qu'ils avaient franchi.

Cinq des prisonniers évadés ont été repris à trois lieues de Doullens.

On annonce que le privilège d'un second Théâtre-Français vient d'être accordé à MM. Victor Hugo et Alexandre Dumas : les pièces de l'école romantique y seraient seules régues. On ajoute que plusieurs nominations de la légion d'honneur sont également accordées.

(J. général.)

Un procès curieux vient d'être intenté au Messager des Chambres. Voici le fait en deux mots :

Dans une séance de la société phrénologique de Paris, M. le docteur Gaubert fit l'examen de la tête d'une dame veuve Chéron, décédée, et crut, d'après l'inspection du crâne, y découvrir des vices remarquables, tels que l'amour excessif de l'argent et de la ruse. Il s'agissait d'une espèce d'épreuve qu'on voulait tenter de la science phrénologique, le docteur ne sachant à qui avait appartenu la tête sur laquelle il opérait.

Le résultat de cette expérience, faite publiquement dans une séance annoncée à l'avance, fut publié dans le Messager. Or, voici les héritiers de la défunte qui prennent pour injure l'examen du docteur et sa publication par un journal, et qui lancent l'assignation suivante :

« Attendu que dans la 6^e séance annuelle de la société phrénologique de Paris, M. le docteur Gaubert, faisant le rapport des travaux de cette société, s'est livré à une prétendue dissertation scientifique sur le crâne de Mme. veuve Chéron, qu'il présentait à l'assemblée et qui n'est parvenu entre ses mains que par des moyens inconnus desdits requérans :

« Attendu que, dans le cours de cette dissertation, M. Gaubert a émis des faits et des observations injurieuses pour la mémoire de la défunte, et qui portent conséquemment atteinte à l'honneur et à la considération dont la famille est en possession à juste titre ;

Et enfin, attendu que le journal le Messager s'est rendu complice de ce délit en rapportant, dans son feuilleton du 28 août, les paroles prononcées publiquement par le docteur Gaubert. »

Pour réparation de tout, ils demandent 20,000 fr. de dommages-intérêts. La discussion sera curieuse, et nous aurons soin d'en consigner le résultat.

« juste, et je partage entièrement votre manière de voir à cet égard. » Il y eut encore quelques pourparlers sur le mode de publication, et on arrêta le 9 mars 1825 les conditions suivantes :

1^o Je m'engage et promets de faire les démarches utiles et de né-pargner aucune peine ni aucun travail pour faire imprimer l'histoire du pays de Limbourg le plutôt possible, mais au plus tard dans le terme de deux ans, d'après les manuscrits, matériaux, planches, chartes, etc., etc., délaissés par feu M. S. P. Ernst.

2^o De ne prendre ou ne laisser prendre aucune copie ou extrait d'aucune de ces pièces qui me seront confiées, pour qui que ce soit.

3^o En cas qu'il survint une impossibilité imprévue de remplir l'engagement pris par l'art. 1^{er}, je promets de remettre ou faire remettre à M. François Terwagne qui, me les a confiés, tous les matériaux, manuscrits, chartes, planches, etc., tels et dans le même état qu'ils m'ont été remis, en me conformant fidèlement aux réserves, clauses et obligations reprises au précédent article.

4^o De ne donner cette édition, qui sera in-8^o ou in-4^o, que purement ou simplement d'après le vrai texte de feu M. Ernst, sans altération, changement ou intercalation quelconque, et de désigner dans l'ouvrage toute note ou intercalation qui ne serait pas sortie de la plume de M. Ernst ; de manière que le public obtienne cet ouvrage tel que l'auteur voulut qu'il fût publié.

5^o De quitter sur inventaire à faire par moi à l'arrivée, tous les matériaux, chartes, planches, etc.

6^o De restituer tous les objets, tels que je les recevrai aussitôt que l'ouvrage sera sorti de la presse.

Voici de nouveaux détails sur la tentative faite dans la nuit du 28 au 29 septembre, par une bande de voleurs pour enlever le Trésor de la Banque royale de Naples qui se compose d'à peu près 20 millions de ducats en or, et de 5 millions de ducats en piastres. La banque se trouve dans le grand bâtiment qui renferme en même temps tous les ministères, l'administration de la police, la préfecture, la Bourse, etc. La veille, un ou deux individus s'étaient cachés dans une des quatre cours qui conduisent à la Banque, et dans lesquelles il n'y a pas de factionnaire pendant la nuit. Ces individus profitèrent de l'obscurité pour ouvrir les portes extérieures à l'aide d'escalade, d'effraction et de fausses clefs, et ils introduisirent leurs complices au nombre de quinze ou seize.

La bande arriva jusque dans le local où se trouvent les fonds ; les voleurs restèrent le lendemain jeudi, jour où la banque est fermée, et leur intention a été probablement de sortir la nuit suivante avec leur butin ; heureusement la police avait été informée par un des complices, et elle surprit les voleurs au moment où ils étaient occupés à ouvrir les portes des chambres. Toutefois on n'a pu en arrêter que cinq ; les autres ayant trouvé moyen de s'échapper par une issue qu'on avait oublié de faire garder. Les agens de police et les gendarmes qui les atteignirent les premiers furent assaillis d'une pluie de sable fin, qu'on leur jeta dans les yeux. On trouva sur les lieux des instrumens de défense, dont les voleurs n'ont cependant pas fait usage, comme aussi beaucoup de matières combustibles.

Cette dernière circonstance fait croire que les voleurs avaient l'intention de mettre le feu au bâtiment, dans le cas où ils seraient surpris ; les archives du royaume se trouvant tout près des caisses de la Banque, la confusion résultant de l'incendie leur aurait procuré les moyens d'échapper. Parmi les personnes arrêtées se trouve un employé de la Banque, qui avait obtenu la permission de coucher dans le bâtiment, parce que, étant sous le coup d'une contrainte par corps pour dettes, il ne pouvait sortir avant le coucher du soleil.

NOUVELLES D'ESPAGNE.

Le journal ministériel de Paris publie la fin de la dépêche télégraphique qui avait été interrompue avant hier par la nuit :

« Bayonne, 18 octobre, 6 heures 1/2 du soir.

« On écrit aussi que Gomez n'a quitté Cordoue qu'après avoir pris le fort où s'étaient réfugiés les autorités et les miliciens. Rien de nouveau sur sa marche depuis Alcalá. Rodil était le 8 à Consuegra. »

« La même feuille a reçu de Perpignan quelques nouveaux détails sur des nouvelles déjà connues :

Perpignan 18 octobre. — « Le 8, Gomez, à douze lieues de Malaga, a battu complètement 1,200 hommes commandés par Escalante, qui ne s'est sauvé qu'avec huit hommes. Le peuple a massacré un vieux médecin et son fils, prévenus d'être carlistes et acquittés par la commission militaire. Les communications sont interrompues entre Madrid et l'Andalousie, par les bandes occupant les défilés. »

Le journal ministériel du soir publie en outre les faits suivants :

« L'armée du centre s'est emparée de Beceyto le 7, après avoir combattu Forcavell, qui a perdu 80 hommes. Guerrea poursuivant plusieurs bandes de la montagne était le 13 à Vanasa ; il est venu le 14 à Barcelone demander des renforts. »

7^o De mettre à la disposition de M. François Terwagne, 25 exemplaires de l'ouvrage aussitôt après son impression et publication.

Aix-la-Chapelle, ce 9 mars 1825.

Signé, GUILLAUME RITZ, conseiller de régence royale.

Cet engagement étant accepté par M. Terwagne, il envoya le 15 mars 1825, les manuscrits de M. Ernst à Aix-la-Chapelle, en priant M. Ritz de lui renvoyer les manuscrits qui n'étaient pas relatifs à l'histoire du duché de Limbourg. Dans une lettre du 9 juin 1826, M. Terwagne n'ayant encore reçu aucun accusé de réception, prie M. Ritz de vouloir les lui envoyer, et lui rappelle en même temps qu'outre l'histoire du duché de Limbourg, il lui a adressé également une grande quantité d'autres manuscrits ; enfin dans une lettre du 18 juin 1828, M. Terwagne prie M. Ritz de l'informer si l'entreprise est commencée, et dans le cas contraire de lui renvoyer le tout.

Comme on vient de le voir, par ce qui précède, M. Terwagne n'avait pas l'intention de laisser copier les manuscrits de son oncle, et encore moins de les laisser publier sous un autre nom que sous celui de M. Ernst.

Des événements imprévus et indépendans de la volonté de M. Ritz, ainsi qu'il le dit dans une de ses lettres, l'ayant empêché de réaliser son projet, il envoya les manuscrits de M. Ernst à Louvain, pour qu'ils fussent imprimés à l'imprimerie normale à Bruxelles. C'est ainsi que M. le baron de Reiffenberg eut la faculté de copier les ouvrages de M. Ernst, qu'il publia sous son propre nom et sans indiquer que M. Ernst en fut l'auteur. Voyez à cet égard la préface qui précède

Le gouvernement a reçu les nouvelles suivantes :

Bayonne, 18 octobre, 6 heures 1/2 du soir.

Rodil marche sur Cordoue. Il était le 10 à Daymies. — Le gouvernement reçoit de Bayonne la nouvelle suivante :

20 octobre, à 3 heures.

Gomez a quitté Cordoue, après avoir emporté plusieurs millions de réaux, 3 canons et emmené 1,000 recrues armées avec les fusils des gardes nationaux; il était le 11 à Piégo. On dit qu'Alaix a atteint son arrière-garde. Espinosa était encore le 6 à Carmona. Séville était dans la terreur; l'audience royale l'a quittée. Les troupes de Cadix n'arrivent pas faute d'armement.

Nous recevons par voie extraordinaire un numéro de l'Echo du Commerce, journal de Madrid, qui contient les détails suivants :

Jaca, 20 octobre.

Le rebelle Gomez a envoyé un parlementaire au général Alaix pour lui demander d'entrer en composition. Alaix a refusé tout arrangement et renvoyé le parlementaire à l'Alhambra de Grenade. La faction libérticide touche à sa ruine, et nous allons la rendre prompte et complète.

Signé : Antonio Romero.

Nous savons déjà par les journaux de Manzañares, du 14 et d'Andujar du 15, que le conducteur de la correspondance de Grenade a vu aux prises les guérillas d'Alaix et de Gomez entre Cabra et Lucena; il avait ensuite appris par différentes voies que l'action était générale, qu'un nombre considérable de rebelles était resté sur le champ de bataille, qu'on avait fait un très grand nombre de prisonniers, et que les soldats de la reine étaient à la poursuite de Gomez.

— Une lettre de Madrid du 16 octobre, donne le résultat suivant de la défaite de Gomez :

« Les rebelles ont laissé 1,000 morts sur le champ de bataille, perdu 1,500 prisonniers, tout leur butin, et la déroute aurait été des plus épouvantables. »

HOLLANDE.

ÉTATS GÉNÉRAUX. 2^e CHAMBRE. — Séance du 20 octobre.

M. Luzac, nommé président pour la session actuelle, prend le fauteuil et adresse une courte allocution à la chambre pour la remercier de sa confiance.

M. le ministre des finances présente quatre projets de lois financières: le 1^{er} ayant pour but de fixer le budget des besoins de l'état pour 1837; le 2^e tendant à fixer le budget des voies et moyens pour couvrir les dépenses comprises dans le budget de 1837; le 3^e est relatif au rachat et l'acquittement de la dette pour 1837, et le 3^e a pour but de proroger le temps auquel les réglemens sur l'accise de la tourbe pourra être appliquée aux tourbières irrégulières.

Le 1^{er} projet de loi propose de fixer les dépenses de l'état pour 1837, à 44,617,013 fl., plus 500,000 fl. pour dépenses imprévues. Cette somme présente une réduction de 4,971,673 fl. sur celle du budget de 1836, réduction qui provient de la rente de la dette nationale par suite de la création d'une dette à charge des Indes-Orientales montant à 5,600,000. Tous les chapitres ont été augmentés à l'exception de celui du département des finances qui a été réduit de 5,537,314 fl.

Le 2^e projet relatif aux voies et moyens propose une réduction de cents additionnels. Ces cents seront de 8 sur la contribution foncière, 5 sur le personnel, 5 sur le droit de patente, 25 sur les accises, 25 sur le droit de timbre et de succession et 10 sur l'enregistrement. L'année passée les cents additionnels étaient sur le personnel de 10, sur les patentes de 20, et de 15 sur les contributions indirectes.

Dans le discours qui accompagnait ces projets, monsieur le ministre des finances a dit : il est à regretter que notre situation extérieure soit restée la même depuis l'année dernière; et quoique, grâce à la providence, nous n'ayons pas été exposés aux désordres qui ont visité plusieurs autres populations, nous n'ayons cependant pas encore atteint le terme de tant de peines et d'inquiétudes, suites inévitables de la révolution belge si peu méritée (den zoo overdienden Belgischen obstand), révolution aussi per-

le supplément à l'art de vérifier les dates par le baron de Reiffenberg tome 8 des Mémoires de l'Académie de Bruxelles. Les manuscrits ayant été souvent réclamés à M. Ritz, il les renvoya aux héritiers de l'auteur le 8 août 1834. Dans la lettre de renvoi il demande à la famille de M. Ernst de vouloir lui permettre de conserver la copie de l'histoire de Limbourg, qu'il avait fait faire; ce qu'on ne voulut point lui accorder, et ce qui prouve encore que l'intention des héritiers était de conserver la propriété des manuscrits de M. Ernst. Devenu possesseur des manuscrits de M. Ernst en août 1835, par suite de la cession qui m'en fut faite à prix d'argent, par les héritiers de l'auteur, et sous la condition expresse d'en faire la publication, je m'occupai de les éditer. Ce ne fut qu'après avoir fait paraître le mémoire sur les Comtes de Durbuy et de la Roche aux XI et XII siècles, que je découvris que M. le baron de Reiffenberg avait donné comme sien le travail de M. Ernst. Je jugeai alors convenable de lui demander la déclaration qu'on a lu dans les journaux, et dans laquelle il dit : que la série des Comtes de Durbuy, de la Roche, de Clermont, de Montaigu, de Duras et de Dalhem, qui fait partie d'un travail général sur nos anciens fiefs a été empruntée aux papiers de M. Ernst, curé d'Arlon.

J'ajouterai avant de terminer, que la série que M. le baron de Reiffenberg a empruntée textuellement aux papiers de M. Ernst, ainsi que le Mémoire sur les sires de Kyk, dont la mention a été omise dans la déclaration, et qu'il a inséré au tome VI des Mémoires de la même Académie, est LA SEULE portion qui ait été publiée, jusqu'à ce jour

fide dans son origine, aussi honteuse dans son dénouement que pernicieuse dans ses conséquences. (C)

Les projets de loi sont renvoyés à l'examen des sections. La chambre s'est ajournée jusqu'à convocation ultérieure. Demain se réunira la commission chargée de la rédaction de l'adresse en réponse au discours du trône. (Handelsblad).

— On écrit de la Haye, 19 octobre :

On dit que le prince d'Orange partira sous peu de jours pour le Brabant septentrional.

BELGIQUE.

Bruxelles, 22 octobre (Lloyd bruxellois). — La cote de Paris qu'on annonçait en hausse, a donné lieu à quelques affaires, qui ont amené les cours à 19, ils sont restés à 18 3/4 A.

Amsterdam, 22 octobre. — Dette active 2 1/2 p. c. 52 1/2 1/2 3/4 7/8, 5 p. c. 100 7/16 1/2; billets de chance 21 7/8, syndicat 94 3/4, société de commerce 74 1/2 175 1/2, Ardois pièces de 85 livres 18 1/2 17 3/4, dito grosse pièce 17 1/2 17 1/4, différée 8, passive 5 3/8 1/4 5/16, russes 103 1/8 1/4.

Londres, 21 octobre (4 heures). — Nos consolidés ont obtenu une faveur remarquable aujourd'hui. Les autres valeurs étaient tenues avec plus de fermeté, sans cependant de fortes fluctuations, ce qui dénote une reprise de confiance. Consolidés 88 3/4 à 7/8 (hausse 1/2), belges 102 à 1/8 (hausse 1/8), hollandais 2 1/2 p. c. 53 à 1/4 (hausse 1/2), 5 p. c. 99 3/4 1/2 à 3/4 (hausse 5/8); espagnoles active au comptant 19 7/8 20 1/8 19 5/8 20 1/4 19 3/4 à 7/8 (sans variation), au 31 courant 20 1/8 19 7/8 20 1/8 19 5/8 3/4 20 1/4 19 5/8 à 20 (sans variation), passive 5 1/2 5/8 1/2 1/4 à 1/2 (hausse 1/8), différée 8 3/8 à 1/2 (sans variation), portugais 5 p. c. 50 1/2 50 à 1/4 50 à 51 (hausse 1), 3 p. c. 33 1/4 33 1/2 31 3/4 33 à 1/2 (hausse 1/2).

MARCHÉ DE TOILES.

A Grammont, le 17 octobre, il y avait moins de toiles au marché que la semaine dernière, et c'est à ce motif qu'on attribue que les prix se sont maintenus, car on s'était généralement attendu à les voir baisser; toutes les qualités ont trouvé un bon débit.

A Renaix, le 19 octobre, le marché bien approvisionné et comme il ne manquait pas non plus d'acheteurs, il s'en est suivi que les vendeurs ont obtenus de bon prix.

A Ath, le 20 octobre, les transactions ont été assez animées; toutefois les ventes se sont effectuées à des prix légèrement en baisse.

A Audenaerde, le 20 octobre, il y avait aussi moins de toiles qu'au précédent marché, et de même que sur d'autres places, ce motif a été cause de la bonne tenue des prix.

A Gand, le 21 octobre, avant l'ouverture du marché, toutes les prévisions étaient pour une baisse, mais elles ne se sont pas réalisées, parce qu'on y a présenté bien moins de toiles que la semaine dernière, ce qui a fait maintenir les prix.

— On écrit de Mons, 21 octobre : Une émeute vient d'avoir lieu parmi les ouvriers charbonniers du Borinage, elle paraît être tellement sérieuse, que 2 compagnies d'infanterie sont parties de cette ville à minuit pour se rendre sur les lieux et qu'une 3^e compagnie est partie encore ce matin. D'après les avis reçus, il paraît que les propriétaires des charbonnages et principalement les nouveaux, après avoir augmenté considérablement le prix de vente des charbons n'ont pas augmenté les salaires des ouvriers, mais qu'ils ont voulu les forcer à fournir eux-mêmes leurs lampes et luminaires; que les ouvriers se sont refusés à cette innovation et se sont tous ligués contre les propriétaires, qu'il en est résulté des rixes et voies de fait. Plusieurs des chefs ouvriers, auteurs de la révolte, avaient été arrêtés par la gendarmerie; mais ils ont été délivrés en route par d'autres ouvriers qui ont grièvement maltraité les gendarmes.

Au prochain retour de S. M., M. le ministre de l'intérieur soumettra à sa sanction royale la liste des tableaux achetés par ordre du gouvernement et déjà arrêtée par la commission, ainsi que les noms des peintres et sculpteurs qui ont des droits aux récompenses honorifiques et pécuniaires en vertu de l'arrêté royal du 19 mai 1836.

— C'est jusqu'au 13 novembre que l'ouverture de l'exposition des beaux-arts est prorogée. La commission avait demandé

(1) On voit que le ministre hollandais ne s'amende pas plus que son souverain. Nous n'avons jamais ouï des paroles aussi violentes sortir de la bouche d'un ministre de notre ex-roi. Après six ans...

du grand travail que M. le baron de Reiffenberg promet sur les anciens fiefs de la Belgique.

Veillez, M. le rédacteur, insérer cette lettre dans votre prochain numéro, et recevoir l'expression de ma considération distinguée.

Liège, le 22 octobre 1836.

Ed. LAVALLEYE.

Liège, le 21 octobre 1836.

A MM. les Rédacteurs du POLITIQUE.

Permettez nous de recourir à la voie de votre journal, pour révéler un nouveau genre d'industrie, dont d'ailleurs le public ne manquera pas de faire justice.

Un assez piètre journal, rédigé à ce qu'il paraît par un écrivain plus piètre encore, nous a été adressé à plusieurs reprises, avec prière de le prendre en considération et de nous y abonner.

Après les prières sont venues des lettres menaçantes, faisant pressentir quelles pouvaient être pour un artiste les suites de la colère d'un journaliste dédaigné. Puis est enfin arrivé à Liège le famélique rédacteur, qui, à ce qu'il paraît, était déterminé à ne négliger aucun moyen pour se créer quelques ressources. Hélas! aucun de nous ne voulait se coiffer de la Papillote.

« O rage! ô désespoir! Papillote ma mie!

« A quoi bon tant courir pour trouver l'infamie.

Quand à nous, artistes consciencieux, qui avons été rebelles aux

qu'elle ne le fut que jusqu'au 31 octobre; mais les chambres devant se réunir le 8 novembre. M. le ministre de l'intérieur a pensé qu'il serait agréable à ceux de leurs membres qui n'ont pu se rendre à Bruxelles depuis le 12 septembre, de visiter le salon et il en a retardé la clôture jusqu'au 13.

— Voici les routes projetées, avec le nombre de mètres, à construire en Brabant et la dépense présumée :

Wavre à Hannut, 19,000 mètres, 400,000 fr.; Soignies à Nvelles, 5,000 m., 70,000 fr.; Enghien à Assche, 25,000 m., 440,000 fr.; Hal vers la route de Bruxelles à Ninove, 15,000 m., prolongement de la route de Bruxelles à Haecht vers Lierre, 4,000 m., 70,000 fr.; route de Tirlemont à Arschot, 22,000 m., 600,000 fr.; route d'Aerschot à Hamme (la province n'y a qu'un intérêt secondaire); route de Tirlemont à Diest 16,800 m., 500,000 fr.; fort important, mais le génie militaire y met opposition jusqu'à ce que Diest soit fortifié.

— On annonçait hier matin que le sieur V..., interprète près la cour d'appel de Bruxelles et la cour d'assises, avait été arrêté comme prévenu de faux, en surchargeant les taxes des témoins après qu'elles étaient signées par le président, Ramené sur sa demande chez lui, en sortant du cabinet de M. le juge d'instruction, pour se munir de quelques effets indispensables, cet individu a réussi à se soustraire à la surveillance de l'huissier qui l'accompagnait, en passant dans une chambre voisine, d'où il s'est évadé après avoir escadé le mur de son jardin. (Belge).

LIÈGE, LE 24 OCTOBRE.

TRAVAUX DU CONSEIL PROVINCIAL.

La séance de samedi a été marquée par une proposition importante de M. Cloes, appuyée par MM. les conseillers Lekeu et Servais. Cette proposition est relative à l'instruction publique, aux moyens de lui donner une impulsion plus vive et de la répandre dans toutes les localités de notre province. Nous applaudissons très fort aux vues généreuses qui ont animé ici, MM. Cloes, Servais et Lekeu. Nous ne doutons point que le conseil n'accueille avec une grande faveur, le développement de cette proposition, qui aura lieu après la discussion du budget. L'un des principaux obstacles aux progrès de l'instruction, dans les campagnes, était l'absence de bons instituteurs, et c'est cet inconvénient que la proposition de M. Cloes a pour objet de faire cesser.

La délibération sur la première partie du budget n'a présenté aucune discussion remarquable, au moins sur le foud des choses. M. Delfosse avait demandé que les bonis des exercices antérieurs fussent portés au budget de 1837. M. Scronx a expliqué pourquoi ces chiffres ne figuraient point dans les colonnes de nos recettes. La cour des comptes a trois ans pour arrêter l'exercice d'une année; il n'y a donc que celui de 1833 qui soit arrêté sur le point de l'être. Le boni de cet exercice offre donc seul un chiffre exact, et sur lequel on peut opérer avec certitude. M. Delfosse a senti que l'objection qu'il soulevait portait plutôt sur la forme du budget que sur le fond, et en conséquence, il n'a point insisté.

A propos du chiffre relatif à la route de Huy à Tirlemont, une discussion assez vive s'est élevée entre MM. Bellefroid et Dubois. On sait que cette route a été cédée au gouvernement par la société des actionnaires, à charge par le premier de rembourser les sommes versées par les derniers, et d'achever les travaux de cette voie de communication si importante pour la Hesluye; M. Bellefroid a soutenu d'abord que les actionnaires n'avaient point le droit de faire ici aucune concession au gouvernement, attendu qu'après un espace de dix années, cette route devait revenir à la province. Si tel est la nature des obligations imposées aux concessionnaires de la route, on sent que la province aurait été gravement lésée dans ses intérêts par suite du contrat passé avec le gouvernement. Mais il n'en est point ainsi. Le contrat porte au contraire, en termes formels, que c'est à l'état que doit revenir la route de Huy à Tirlemont, après un terme de 10 années. Ce qui paraît avoir induit M. Bellefroid en erreur, c'est que la route dont il s'agit, est une route provinciale, et en général les routes de seconde classe appartiennent aux provinces. Le contrat passé entre la commission des actionnaires et le gouvernement ne nous porte donc aucun préjudice, il est même probable que l'achèvement de la route de la Hesluye aura lieu maintenant dans un temps plus rapproché que celui dans lequel les concessionnaires auraient pu la livrer à la circulation.

séductions du folliculaire irrité, nous croitions nous manquer à nous-mêmes en nous occupant à relever ses injures et ses calomnies. Nous nous bornons à signaler ses manœuvres, en lui déclarant du reste que si les sept francs d'abonnement peuvent le tirer de peine, nous sommes prêts à lui en faire l'aumône, à condition cependant que nous ne serons pas astreints à recevoir son journal.

Agrez, messieurs les rédacteurs, l'assurance de notre parfaite considération.

(Suivent les signatures.)

LOGOGRIPE.

En nuit je descends sur la terre,
Et le jour je remonte aux cieux.
J'éblouis les regards d'un éclat radieux,
Mais je n'ai qu'un matin pour plaire.
Cinq lettres font mon nom. Supprimez la première,
Je suis un prophète fameux;
Je deviendrai la fleur que l'on aime le mieux
En retranchant l'avant-dernière.
Otez les toutes deux, j'offre un mot précieux,
Dont l'amour même fait mystère,
Et qu'à l'amant qui sait lui plaire,
L'amante ne dit que des yeux.

Le mot de la dernière charade est Dér.

C'est au moins ce qui résulte des explications données par M. Dubois.

On ne sait point encore quel jour le conseil a fixé pour l'élection de la députation provinciale. Le nombre des candidats était d'abord assez grand; mais il est déjà considérablement réduit. Nous avons entendu citer, parmi les membres qui ont des chances, MM. Gouvy, bourgmestre de Hodimont; Boussemart, Bellefroid et Walthery, membres de la députation actuelle; Seronx, échevin; Delfosse, Lhonoux, et Delexhy, bourgmestre de St. George. — D'autres conseillers encore se mettent, nous a-t-on dit, sur les rangs.

La presse a déjà fait ressortir plusieurs fois l'importance de la députation permanente, à qui l'assemblée délègue, comme on sait, une partie de ses pouvoirs. L'élection à laquelle le conseil s'apprête à procéder, est un de ses actes les plus graves. Il doit donner à la province des hommes probes, instruits, actifs, dévoués à la chose publique. C'est, comme nous l'avons déjà dit, sur le choix de la députation qu'on jugera le conseil provincial de Liège, parce que c'est un acte que tout le monde comprend, à la portée de tous.

On a vu que M. Delfosse avait proposé au conseil de s'adresser au gouvernement, pour obtenir l'achèvement du canal de Luxembourg. Nous apprenons que depuis plusieurs mois déjà, le gouvernement s'occupe de cette importante question.

Nous apprenons que le bel établissement de MM. Lamarche à Ongrée vient d'être acheté par la Banque de Belgique, qui va en faire l'objet d'une société anonyme. Ce vaste établissement se compose d'une fabrique de fer, une fonderie pour le moulage, d'ateliers de construction de machines, et de la houillère dite des six bonniers.

Parmi les tableaux du salon de Bruxelles achetés pour le compte du gouvernement on cite la belle étude de vieillard exposée par M. Vieillevoix, directeur de notre académie de peinture. L'acquisition faite par le gouvernement sera approuvée par tous les artistes.

CONSEIL PROVINCIAL. — Présidence de M. NAGELMACKERS.

Séance du 24 octobre.

La séance de ce jour est ouverte à 10 heures 3/4. M. Dubois donne lecture de diverses pétitions. Nous remarquons entre autres, celle de plusieurs habitants d'Aywaille qui demandent que le pont sur l'Emblève, de la route de Bastogne, soit placé à Aywaille; celle des habitants de Jalhay, qui demande la construction d'une route de Verviers à la frontière prussienne; celle des habitants de Theux, demandant que le chef lieu de la justice de paix soit placée dans cette dernière commune; celle de la commune de Hody qui demande un subsidie pour la construction d'une école.

Renvoyées à la députation et aux diverses commissions.

Continuation de la discussion du budget.

M. Seronx donne lecture des articles du budget des dépenses.

Arrivé à l'article relatif aux assurances contre incendie, M. Richard demande qu'on assure tous les bâtiments provinciaux, et entre autres les casernes de gendarmes.

M. Seronx : On pourrait charger la députation de voir quels sont les bâtiments non assurés.

L'assemblée consultée, décide qu'on assurera tous les bâtiments provinciaux qui ne le seraient point. Cette dépense sera prise sur le chapitre des dépenses imprévues.

M. Richard pense que la salle des séances du conseil pourrait être mieux disposée, et pour le conseil lui-même, et pour le public.

M. Bellefroid : Il faudrait faire consulter à ce sujet M. l'ingénieur ou l'architecte, par la députation permanente.

M. Boussemart dit que la proposition de M. Richard tend à faire changer tout ce qui a été fait récemment pour l'appropriation du local.

M. Adam : Que l'appropriation de notre local soit ou non récente, ce n'est pas la question; il s'agit de savoir si cette appropriation a été convenablement faite.

M. Bellefroid : M. Richard a proposé 800 francs, c'est selon moi, une somme trop faible; portons une somme double, et on fera les réparations convenablement. Il faudrait du reste prendre du temps pour mûrir un projet.

Plusieurs membres font diverses observations.

M. Lhonoux pense qu'il faut charger la députation de cette affaire; alors notre local serait approprié pour la session prochaine; sans cela, il n'y aura rien de fait pour cette époque.

L'assemblée consultée, décide qu'on lui présentera un plan avec devis lors de la première réunion.

M. Richard pense à propos de la lecture de l'allocation relative aux frais d'impression, que la députation pourrait acheter une presse, à l'aide de laquelle on peut se procurer 50 ou 60 exemplaires d'une circulaire, d'un état, etc. Cette presse coûterait 200 frs.

M. Desrivaux voudrait qu'on laissât la députation juge dans la question de l'achat de cette presse. — Adopté.

Art. 1er. Traitement des employés des ponts et chaussées, des routes provinciales, 3810 fr.

M. Seronx : Avant de voter cette somme il faudrait que le conseil nommât les employés.

M. Delfosse croit qu'il faut voter indépendamment de la nomination.

M. Richard : La province n'a que trois lieues de routes à faire surveiller; trois employés sont chargés de cette surveillance, ce nombre me paraît trop considérable.

M. Michiels pense que les employés provinciaux ne peuvent l'être en même temps du gouvernement.

M. Delfosse : La question soulevée par M. Michiels pourra être examinée ultérieurement. Maintenant il s'agit de savoir si les employés sont ou non trop nombreux pour le service de nos routes. La discussion se prolonge sur cet objet.

M. Nagelmackers annonce qu'on est allé chercher dans les bureaux quelques renseignements sur l'objet en délibération. Ils mettront l'assemblée à même de voter en connaissance de cause. En attendant passons à l'article suivant.

On propose d'augmenter les frais de route, accordés à l'ingénieur. Il s'agit d'une augmentation de 500 francs; la commission proposait 4,000 francs.

M. Richard propose une réduction.

M. Michiels fait remarquer que pour opérer les nouveaux travaux demandés à l'ingénieur par le conseil, ce fonctionnaire sera, forcé de des dépenses nouvelles, et bien loin de demander une réduction, il voudrait une augmentation.

M. Richard convient de la justesse de l'observation de M. Michiels. L'assemblée vote une somme de 1,500 frs., va les travaux extraordinaires demandés à l'ingénieur.

M. Ernst communique à l'assemblée les renseignements qui viennent d'être donnés à l'instant même, par M. l'ingénieur des routes, sur le personnel des employés provinciaux. En substance, les trois employés suffisent à peine à leurs occupations. L'ingénieur les charge quelquefois de travaux pour le gouvernement, vu l'identité des intérêts de l'état et de la province.

L'assemblée consultée, décide qu'on portera au budget la somme de 3,810 francs, dont il a été parlé plus haut, et nécessaire au traitement des employés provinciaux.

On continue la lecture des articles du budget.

M. Seronx prévient l'assemblée que toutes les allocations portées au budget pour la construction de routes, etc. ne pourront être employées

qu'en vertu des décisions qui seraient prises par l'assemblée dans la session extraordinaire.

Le chapitre du service de santé donne lieu à une assez longue discussion qui n'amène cependant aucun changement dans le budget.

Chap. relatif au culte catholique : La députation propose une allocation de 28,000 fr.; la commission du budget propose 24,000 fr.

M. Nagelmackers mets aux voix la réduction proposée. — Elle est adoptée.

M. Closset craint que si l'allocation adoptée se trouve insuffisante, les frais de culte retomberont à charge des communes.

M. Nagelmackers : L'article est voté.

On arrive à l'article relatif à la dépense pour les églises cathédrales; la députation propose 1,500; la commission propose 1,000.

M. Michiels dit que les provinces ne doivent rien payer pour l'entretien du palais épiscopal, etc., quand les fabriques des cathédrales sont assez riches pour le supporter. On doit donc préalablement s'assurer de l'état des revenus de celle de Liège.

M. Servais fait une observation dont nous ne saisissons pas le sens.

M. Michiels cite, à l'appui de son opinion, un article de la loi de 1839, qui dit : l'évêque doit donner un état sommaire des revenus de la fabrique de la Cathédrale, quand il demande des réparations.

M. Boussemart pense que l'article cité ne s'applique qu'aux grosses réparations.

MM. Ernst et Delfosse : La question est assez difficile pour être renvoyée à l'examen de la commission. — Adopté.

M. Desrivaux demande qu'on porte à 2,500 fr. le subsidie accordé au conservatoire royal de musique. — Cet amendement est appuyé.

M. Desrivaux a la parole pour développer son amendement. Il paie d'abord à l'établissement un juste tribut d'éloges. L'honorable conseiller croit que le gouvernement favorise trop le conservatoire de Bruxelles, il rappelle que ce dernier établissement a obtenu au budget de l'état une somme de 14,000 fr., tandis que celui de Liège n'a eu que moins de 10,000 fr. Il dit qu'en votant une majoration, on prouvera au ministère l'importance que nous attachons au conservatoire de Liège.

M. Ernst, en qualité de membre de la commission, dit que le budget ne permet pas absolument l'augmentation demandée par le directeur de l'établissement. Les 2,000 frs. accordés sont tout ce qu'on peut faire.

M. Seronx parle dans le même sens.

M. Nicolay pense que la ville est plus directement intéressée à la prospérité du conservatoire que la province. Ce serait à elle à intervenir si elle ne s'oppose point cependant à un subsidie.

Plusieurs membres prennent encore la parole.

L'assemblée consultée repousse l'amendement de M. Desrivaux, et elle décide que l'allocation de 2000 frs. sera portée au budget.

Subsidie accordé aux artistes étudiant à l'étranger 3,000 fr.

Ce chapitre donne lieu à quelques observations.

M. Bellefroid recommande à la députation de s'attacher à bien connaître les ressources de la fondation d'Archis.

M. Desrivaux dit que notre ministre à Rome pourrait prendre des renseignements à cet égard.

M. Seronx annonce qu'il reste 45,000 francs de disponibles sur les sommes votées pour l'instruction publique lors des exercices précédents.

M. Desrivaux demande qu'on donne de la publicité à ce fait.

M. Ernst rappelle la proposition de MM. Cloës, Leken et Servais, relative au moyen d'étendre l'instruction publique dans la province. Sa mise à exécution réclamera l'emploi d'une partie des fonds disponibles.

La somme proposée cette année pour l'instruction publique est de 10,000 francs.

M. Delfosse propose une majoration de 4,000 frs.

M. Seronx : Il n'y a point de fonds disponible.

M. Delfosse : Je retire ma proposition puisqu'il n'y a point de fonds.

Une assez longue discussion s'engage sur le subsidie accordé à l'école vétérinaire de Liège. — On ajourne cet article jusqu'au rapport qu'une commission doit faire sur cet établissement.

M. Robert fait un rapport sur les réclamations de M. l'ingénieur pour indemnité de frais de route.

(Il est une heure, la discussion continue).

A MM. LES PRÉSIDENT ET MEMBRES DU CONSEIL PROVINCIAL.

Messieurs,

On vous a soumis le projet de construire une nouvelle route afin de mettre Liège en rapport avec celle qui existe entre Maestricht et Battice, et de faire passer cette route, soit par le village de Jupille, soit par celui de Hermalle-sous-Argenteau, selon le choix que vous feriez de la rive droite ou de la rive gauche de la Meuse pour établir cette communication.

Messieurs, il existe déjà, sur la rive gauche de la Meuse, une route que le gouvernement a comprise parmi celles de 1re. classe, et qui, à l'avantage d'épargner les dépenses que nécessiteraient une expropriation de terrains et une construction nouvelle, joint celui de pouvoir mettre un jour la Hesbaye en communication avec les deux rives de la Meuse et de la faire participer à l'avantage dont jouit le pays de Herve par la route de Battice à Maestricht.

La route sur laquelle nous vous prions de porter votre attention, est en très bon état jusqu'au village de Vivegnis, et si, de ce point, jusque devant Visé, on a négligé de la réparer depuis quelques années, on trouvera du moins sur les lieux les principaux matériaux pour la refaire. Le rétablissement de cette partie de la route, qui n'est que de trois quarts de lieue d'étendue au plus, coûtera bien moins que la construction d'une nouvelle route, qu'on ne pourra faire sans l'emploi de matériaux neufs et sans une expropriation de terrains, dépense que vous pouvez épargner à la province, messieurs, en faisant une qui sera bien moindre, et qui procurera de plus grands avantages.

Avant la révolution, Maestricht était le point de communication entre le pays de la rive gauche de la Meuse et celui de la rive droite : c'est afin de mettre ces deux pays en rapport par ce point, qu'on a construit la route de Tongres à Maestricht et celle de Maestricht à Battice; mais les événements laissant Maestricht au pouvoir de la Hollande, nous ont privés de l'avantage que ces deux routes nous faisaient espérer. Cependant, la nécessité d'établir une communication qui répare cette perte existe encore aujourd'hui.

Construire une route sur la rive droite de la Meuse, par Jupille, c'est donner à cette rive un avantage dont elle a bien moins besoin que la rive opposée; c'est en outre augmenter la dépense par les difficultés que les localités y opposent à chaque pas : cette rive trouverait en effet le même avantage, si, par un embranchement, on mettait la ville de Visé en communication avec la route de Battice à Maestricht. Mais sur la rive gauche, à laquelle les communications sont nécessaires pour les produits de son agriculture, différente de l'agriculture de la rive droite, où les prairies sont plus généralement cultivées, on trouve la possibilité de rétablir les communications entre ces deux rives par une chaussée dont la direction naturelle serait de Tongres jusque devant Visé, et de ce dernier point, d'un côté, jusqu'à la chaussée de Battice à Maestricht par une nouvelle route, de l'autre jusqu'à Liège par l'ancienne route d'Oupeye, à laquelle on donnerait ainsi une grande importance, et qui verrait disparaître les causes qui l'ont fait pour ainsi dire abandonner.

Ces causes, vous les savez, messieurs. La route d'Oupeye, construite sous l'ancien régime, n'aboutissait qu'à la petite ville de Visé

endroit trop peu important pour la faire beaucoup fréquenter; la difficulté des chemins de Visé à Maestricht faisait préférer le transport par la Meuse. Lorsque plus tard, on eut fait une route de Tongres à Maestricht, ce fut par cette nouvelle communication qu'on alla dans cette dernière ville. Voilà les causes qui ont fait négliger de réparer l'ancienne route d'Oupeye.

Mais si vous construisez une route de Visé jusqu'à celle de Battice ou si vous rétablissez par une seconde route, de Tongres à Visé, les communications entre les pays de la rive droite et de la rive gauche de la Meuse, communication trop long temps interrompues par les événements et dont le rétablissement est réclamé par les mêmes besoins qui ont fait construire, sous le gouvernement précédent, les routes de Tongres à Maestricht et de ce dernier point à Battice, la route d'Oupeye devient alors nécessaire; elle se présente d'elle-même comme partie du plan de nos routes provinciales et elle est à la fois une économie importante.

A ces considérations qui sont d'intérêt général, se joignent d'autres considérations qui prouvent la nécessité de cette route pour un grand nombre de localités : elle est, pour ainsi dire, la continuation de deux grands faubourgs de la ville de Liège, ceux de St-Léonard et de Vivegnis, et cette ville n'a pas d'autre débouché de ce côté; elle sert au transport des produits de plusieurs houillères et un grand nombre de communes rurales, telles que Herstal, Vivegnis, Oupeye, Hermée, Heurle-Romain, Bassenge, Houtain, Wanck, Haccourt, Emal-Eben, etc., etc., n'ont que la route d'Oupeye pour le débit des produits agricoles, et celles de ces communes qui sont éloignées, y aboutissent par des routes particulières.

Placée comme elle est, sur la hauteur de la rive gauche, la route d'Oupeye est devenue un besoin pour les communes environnantes, dont elle a déjà tant augmenté la valeur du sol en leur donnant une communication facile : vous pouvez, Messieurs, étendre ce bienfait en continuant cette route dans la direction que nous avons l'honneur de vous proposer.

Les dépenses que pourra coûter le rétablissement de la partie de la route qui est détériorée, dépenses qui seront incomparablement bien moindres que celles que vous deviez faire pour la construction d'une nouvelle, ne seront pas entièrement supportées par la province, peut-être même ne le seront-elles pas du tout, car le gouvernement qui doit rétablir à ses frais la route d'Oupeye comme route de première classe serait intéressé à la refaire, lorsque vous auriez donné à cette route une destination nouvelle. Cette réparation serait d'ailleurs peu coûteuse; la largeur étant de six mètres, on pourrait en la réduisant à cinq mètres, largeur suffisante, trouver sur les lieux mêmes plus de matériaux qu'il n'en faudrait pour rétablir les parties détériorées.

Nous espérons, Messieurs, que vous daignerez prendre en considération la pétition que nous avons l'honneur de vous présenter, soit que vous vous borniez à ne construire qu'une route de communication avec la chaussée de Battice à Maestricht, soit que, embrassant un projet plus grand et plus utile à la fois, vous rétablissiez par une route de Tongres à Visé, les communications entre les deux rives de la Meuse : dans l'un et l'autre cas, le service de la route d'Oupeye serait un grand avantage pour la province.

Si les motifs développés dans la présente pétition étaient contredits, les soussignés vous supplient de nommer une commission d'enquête, devant laquelle les intéressés puissent être appelés le 18 octobre 1836.

Tollet, bourgmestre à Oupeye. — Derkenne, échevin. — Malherbe — F. Carpay. — Moitrou — Leblanc, receveur des contributions directes. — G. L. Jupille. — F. B. Leblanc, propriétaire à Lixhe. — N. Huzay. — L'échevin Leken. — J. P. Steel, bourgmestre à Houtain. — L. Deleixhe, bourgmestre à Heurle-Romain. — N. — Sior bourgmestre à Hermée. — Collin, bourgmestre à Haccourt. — P. A. Delwaide bourgmestre à Hermalle-sous-Argenteau. — J. J. Poncellet, bourgmestre à Vivegnis. — C. Moulau et A. J. Lecoate, à Beaurieux.

ETAT CIVIL DE LIEGE, DU 22 OCTOBRE.

Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Décès : 1 garçon, 1 homme, 1 femme, savoir : Servais Delit, âgé de 62 ans, rue Volière, veuf de Barbe Thérèse Lamberty. — Marie Catherine Patron, âgée de 43 ans, journalière, sur les Foulons.

THEATRE ROYAL DE LIEGE.

Aujourd'hui lundi 24 octobre, abonnement et entrées de faveur généralement suspendus.

La 1re. représentation de la reprise du CHEVAL DE BRONZE, opéra-comique en 3 actes, musique d'Auber, précédé de la 6me. représentation du GAMIN DE PARIS, vaudeville en 2 actes.

NB. L'administration croit devoir faire observer au public que si la direction précédente a fait jouer le rôle de tsing sing par une basse, c'est que la composition de son personnel le méritait dans l'impossibilité de faire autrement; car ce rôle écrit pour la clef de ténor, a été créé à Paris par Férol et appartient essentiellement au bariton.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

A VENDRE une COLONNE en PIERRE DE TAILLE, Chaussée St. Gilles, N. 542 8me. 237

BELLE VENTE DE HAUTE FUTAIE.

Le MERCREDI, 26 octobre 1836, à 10 heures précises du matin, à la requête de M. DECHAMPS LEFEBVRE, rentier à Liège et par le ministère de M. Flechet, notaire, à Warsage, il sera procédé à la vente d'environ 250 arbres de haute futaie, consistant en BEAUX CHÊNES, BOULEAUX, CERISIERS et AULNES, croissants au bois dit : grand Boyenhout, commune de Fouron le Comte, dans les coupes exploitées en 1835 et 1836 : à la droite du chemin qui tend de Fouron le Comte à Cattenrot.

On se réunira chez le sieur Gilles Theelen, cabaretier, à Schophem, commune de Fouron le Comte, et la vente se fera au pied des arbres.

A CREDIT.

AU MAGASIN, PLACE VERTE, N° 780, A LIÈGE.

On trouve UN ASSORTIMENT de QUELQUES MILLES CHALS BROCHÉS et IMPRIMÉS depuis le prix le plus bas jusqu'au prix le plus élevé. UN ASSORTIMENT de SOIERIE en GROS de NAPLE, marceline, poul de soie, satin ture, soie écossaise en toute couleur et qualité; grand assortiment de soie noire en deux aunes larges. Echarpes, colliers, fichus, foulards, cravates de soie noire et de fantaisie. Quelques cents pièces bengaline et cotonette fine à carreaux les dessins les plus nouveaux. Merinos broché et imprimé et uni en toute qualité. — Mille caleçons et gilets confectionnés en flanelle depuis fr. 2 50, jusqu'à fr. 15, idem Jupons, gilets, caleçons en cachemire, en laine de France, tissé et tricoté. Bas de laine de France pour femmes, hommes et enfants. Très grand assortiment, idem tricoté. — Bas, chaussettes et gants de soie et demi soie à jour et uni, et toujours quantité de marchandises achetées au dessous du cours. Le tout au prix le plus bas possible.
Un dépôt de couvertures de laine fine

MESSAGERIES

PASQUET  BRIARD,

PLACE VERTE A LIÈGE.
L'ADMINISTRATION a l'honneur d'informer le public que malgré la mort prématurée de Mme. veuve PASQUET, aucun changement ne sera apporté dans la marche de l'entreprise, sinon qu'elle redoublera d'efforts et de zèle pour mériter de plus en plus la confiance du public et du commerce dont elle a été honorée jusqu'à ce jour.

A LOUER pour le ter. mars prochain, UN COTILLAGE d'environ quatre bonniers et demi en terres et prairies arborées. S'adresser à M. l'avoué PIRET, quai de la Sauvenière. N. 23.

A VENDRE UN BEAU TILBURY presque neuf. S'adresser à M. RENOZ, notaire à Liège, rue du Pot d'Or.

BOUGIES DIAPHANES.

On vient de recevoir chez Gillon-Nossent, rue du Pont-d'Ile, n. 32, un assortiment complet de BOUGIES DIAPHANES, première qualité, ainsi que de bougies en cire. On les vend au plus juste prix.

On DEMANDE des APPRENTIS; ils recevraient en entrant une retribution. S'adresser au bureau de cette feuille.

LA BELLE FERME DE MALAXHE commune de XHENDREMAEL, avec 140 bonniers, occupée par M. MOTTART, est A LOUER; plus le quartier de maître avec Chapelle, et environ huit verges de jardin et bosquet, avec jouissance DE LA CHASSE, à partir du 1^{er} mars prochain. S'adresser au bourgmestre de LIERS pour les conditions.

EXTRACTION DU MINÉRAI DE FER.

Mercredi 16 novembre 1836, à 3 heures après midi, la commission des hospices civils de Liège, exposera en adjudication publique, au local de ses séances, rue Féronstrée, à Liège, le droit d'exploitation du minéral de fer qui existe dans les terres dépendantes de la ferme de Lavoir, canton de Héron, occupée par la veuve M. Bolly et le sieur Bourgeois son mari.

L'adjudication aura lieu aux enchères, par le ministère de M. DUMONT, notaire à Liège, à qui on peut s'adresser, pour connaître les conditions.

Sirope pectoral fortifiant du docteur Chaumonnot, préparé par M. POISSON, pharmacien breveté du Roi, rue du Roule, n° 11, à Paris.

UNE MÉDAILLE D'OR

a été accordée à l'auteur de ce remède.

La saison froide et humide qui engendre les toux, les rhumes, les catarrhes, la cqueluche et les affections multipliées de la poitrine dont la plupart sont rebelles aux moyens employés pour leur guérison, nous engageant à recommander l'usage du sirope pectoral du docteur Chaumonnot. Ce médicament n'a besoin d'aucun éloge; les certificats des premiers médecins du Roi, et de S. A. R. le duc d'Orléans et des professeurs des facultés et membres de l'Académie qui sont à l'appui du prospectus sont les meilleurs titres en sa faveur.

Prix 2 fr. 50 c. la demi bouteille et 5 fr. la bouteille.
Dépôt chez MM. Decat 9, rue des Pierres, à Bruxelles; Obosenski, rue Tirlémont, à Louvain; Leboutte, rue du pont d'Avroy, à Liège; 552, Frans Debast, à Gand; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanuierst, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaëre, à Courtray, tous pharmaciens.

VENTE D'UN BEAU ET CONSIDÉRABLE MOBILLIER,

A CHAUDFONTAINE.

Mardi et mercredi, 25 et 26 octobre 1836, à 10 heures du matin, et jours suivants s'il y a lieu, les enfans ROUMA feront VENDRE par le ministère de M. BIAR, notaire à Liège, tout le mobilier garnissant leur Hôtel à Chaudfontaine, consistant en garde-robes, commodes, secrétaires, lits, matelas, bois de lit, rideaux, tables, chaises, glaces, horloges, pendules, toilettes, batterie de cuisine, services à café, 50 services de table, grandes cuillers à soupe, poivriers et montardins en argent; linges de table et autres, etc. etc.

Le dernier jour on vendra un cheval hongre propre à tout usage, âgé de 7 à 8 ans, une belle et bonne vache, une voiture dite demi fortune, deux charrettes, une charrue, harnais et autres attirails de labour, ainsi qu'une quantité d'outils d'armurier. — ARGENT COMPTANT.
Les personnes connues pourront obtenir un crédit de six mois, moyennant caution.

ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.

VENTE D'OBJETS MOBILIERS.

LES VENDREDI ET SAMEDI 28 et 29 octobre courant, à neuf heures du matin, il sera procédé dans les forts de cette ville, à la vente au comptant, des objets ci-après, provenant du casernement militaire; savoir:
852 toiles de hauc, 927 paires de trellaux, 1217 chassiss, 360 paillasses, 680 traversains, 816 bois de lit.
La vente aura lieu le ter jour à la Citadelle, le 2me à la Chartreuse.

GRANDE VENTE DE BOIS.

Le mardi 25 octobre 1836, à 10 heures très précises du matin, le notaire GUENAIR adjugera aux enchères publiques à la maison de NATTINE, commune d'EHEIN, canton de Nandrin, les coupes ordinaires de 1837 de taillis croissant dans les bois dits de Pavionmont, commune de Clermont; de Nattine et de Halledet, commune d'Ehein contenant ensemble environ 25 HECTARES, divisées en portions d'un hectare et d'un demi hectare.

Le même jour immédiatement après cette adjudication et le lendemain s'il y a lieu, il adjugera au pied des arbres une grande quantité de FUTAIE d'essences CHÊNES, HÊTRES et quelques FRENES, croissant dans le dit bois de Nattine sur une étendue de 31 hectares dont le taillis a été exploité en 1836.

Ces bois sont ou rapprochés ou peu distants de la Meuse, et sont d'une vidange facile. La futaie à vendre présente beaucoup de chènes, et de hêtres de grosseur et hauteur extraordinaires.

A CRÉDIT sous bonne caution au gré du notaire.

Les expériences concluant, les approbations des savants, des académies et sociétés royales de médecine des commissions nommées par le gouvernement, les brevets et ordonnances insérées au Bulletin des lois (5 août et 1^{er} novembre 1833), attestent l'efficacité et les avantages du SIROPE DE JOHNSON.
Qui guérit les PALPITATIONS, les TOUX, les RHUMES, l'ASTHME et les CATARRHES, en modérant l'action du COEUR, en calmant les NERFS et en agissant directement sur le SANÉ, et sur les VOIES URINAIRES.
1^{re}, rue Chaumonnot, à Paris, et dans chaque ville.
Au DÉPOT, chez MM. les Pharmaciens:
I. JANVE, à Liège.
Decat, à Bruxelles.
Clas, à Tirlémont.
Dobbelaëre, à Courtray.
Massé-Fronment, à Gand.
Cambrelin, à Ath.
Contaigne, à Binche.
Philippe, à Gosselies.
Léjanc, à Quévrain.
Dewit, à Leuze.
Garot, à Herve.
Loury, à Namur.
Monton et fils, à La Haye.
Smout, à Malines.
Vanuierst, à Louvain.
Gaset de Boy, à Bruges.
Fryson Vanoutrive, à Ypres.
Van Mier, à Mons.
Wfanty, à Beaumont.
Fonson, à Charleroy.
Linage, à Perwez.
Carotte, à Tournay.
Xipouat, à Dinson.
Étienne, à Verviers.
Leclenne, à Luxembourg.
Van der Gooberg, à Breda.

VILLE DE LIÈGE.

Le collège des bourgmestre et échevins, vu la délibération du conseil communal du 14 de ce mois, relative à la régularisation de l'alignement à arrêter pour la rue Lulai-des-Jésuites, à son extrémité vers la Meuse, et à l'élargissement à donner à la rue des Croisiers.

Arrête:
Le plan indiquant l'élargissement proposé pour ces deux rues, restera déposé au secrétariat de la commune pendant dix jours; les personnes intéressées peuvent en prendre connaissance dans ce délai et faire sur son contenu telles observations qu'ils jugeront utiles.

Le présent sera inséré dans les journaux de cette ville et affiché tant sous le perron de l'hôtel-de-ville qu'à la porte de l'église St-Jacques.
A l'Hôtel-de-Ville, le 21 octobre 1836.

Monnaie. — Avis.

Le collège des bourgmestre et échevins, informé qu'il se pratique assez généralement à Liège, un abus très-nuisible au commerce, en ce que dans des rouleaux de pièces de cuivre, à concurrence d'un demi florin des P.-B., on mêle une quantité plus ou moins forte de pièces de deux centimes comme représentatives de la valeur d'un cent, tandis qu'il y a une différence en moins, et par suite un préjudice pour la personne qui reçoit, de 5 3/4; croit utile de fixer l'attention du public sur cette manoeuvre frauduleuse, invitant tous commerçants ou négociants, et généralement toutes autres personnes, à se refuser d'y prêter les mains.

A l'Hôtel-de-Ville, le 21 octobre 1836.
Le président du collège, Louis JAMME.
Par le collège, le secrétaire DEMANY.

VILLE DE LIÈGE.

Garde Civique.

Les bourgmestre et échevins, invitent les gardes désignés pour le service du ter ban, qui auraient acquis des droits à l'exemption depuis leur désignation, et ceux des 2me et 3me ban qui par leur âge auraient droit à la radiation définitive et voudraient les faire valoir devant le prochain conseil cantonal, à se faire inscrire avant le 25 novembre à leur bureau militaire depuis 8 heures du matin jusqu'à midi, afin d'être compris dans la liste à rédiger pour opérations de 1837, en conformité de l'instruction ministérielle du 21 décembre 1836.

La formation de cette liste ne pouvant être ajournée au-delà du terme indiqué ci-dessus, la régularité du travail exige que les réclamations tardives soient remises à l'année suivante.
Le présent sera placardé et inséré dans les journaux de cette ville, pour que nul ne puisse prétexter cause d'ignorance.

BOURSES.

PARIS, LE 22 OCTOBRE.			
Cinq pour cent, . . .	105 80	Esp. D. diff. s. int.	8 1/4
Trois pour cent, . . .	78 60	• Dt. pas. s. int.	5 1/4
Napl. Cert. Falc. . . .	97 55	Belgic. Empr. 1831	104 1/2
Esp. D. ac. 5 % J. . . .		Banque de Belg. . .	124 1/8
1 ^{er} nov.	20 3/4		

LONDRES, LE 21 OCTOBRE.			
3 % consolidés	88 3/4	Espagne. Cortés. . .	19 7/8
Bel. em. 1832 C. D. . . .	102 1/2	Différées.	7 3/4
Holl. Dette active. . . .	53 1/4	Passives.	5 3/4
Portugais, 5 p. c. . . .	50 1/2	Russie.	107 1/2
Id. 3 p. c.	33 1/4	Bésil. Emp. 1831. . .	79 1/2

AMSTERDAM, LE 22 OCTOBRE.			
Holl. Dette active. . . .	101 1/2	Inscr. au gr. livre. . .	00 0/0
Dito 2 1/2.	52 7/8	Certif. à Amst.	98 3/4
Différée.	0 0/0	Pologne. L. fl. 500f.	000 0/0
Billet de change	21 7/8	Lots de Rd. 50 f. . . .	140 0/0
Syndic. d'amort.	94 3/4	Espagne. E. Ard. . . .	17 3/4
• 3 1/2.	76 1/4	Dito grd.	17 1/4
Soc. de comm. P.-B. . . .	175 3/8	Dette différ. anc. . . .	2 1/2
• nouvelle.	103 0/0	• nouv.	8 0/0
Russie, H. et C. 5	103 1/8	• passive.	5 5/16
• 1829, 5	103 1/8	Autriche. Métal. 5. . .	98 3/4

ANVERS, LE 22 OCTOBRE.			
ANVERS. Det. activ. . . .	104 3/4	• NAPLES. Cert. Falc. . .	90 0/0
• Det. différ.	43 3/4	• STAT-RO. Lev. 1832. . .	00 0/0
Emp. de 48 mill.	99 1/2	• à An. 1834.	100.
Holl. Dette active. . . .	00		
Rente remboursab. . . .	97 1/4		
Autriche. Métal.	102 1/4		
Lots de fl. 100.	000 0/0		
• de fl. 250.	417		
• de fl. 500.	682		
Polog. Lots fl. 300. . . .	115 0/0		
• fl. 500.	132 1/2		
BRESIL. E. à L. 1821	81 5/8		
ESPAÑ. Emp. 1834.	17 3/8		
D. diff. 1834.	0 0/0		
Dit. p. 1834.	0 0/0		
Dette différ.	8 3/8		

CHANGES.

Amst., c. jours.	3 1/4 % p.
Rotterd., idem.	3 1/4 % p.
Paris, idem.	4 8 % p.
• 2 mois.	11 3/4 % p.
Lond. p. Estr. c. j.	40 1/2 % p.
• 2 mois.	39 9/10 % p.
Ham. p. 40 Hb. c. j.	35 5/16
• 2 mois.	35 1/16
Bruxelles et Gand.	1 1/4 p. c. pte.

RÉSUMÉ DE LA BOURSE D'ANVERS DU 22 OCTOBRE 1836.

Les fonds espagnols ont été faibles au commencement de notre bourse de ce jour. Ardoin ouvert 18 1/2 3/4 1/8, le 1/8 1/4 et reste 18 1/8 7/8 argent au comptant.
Primes à un mois 22 dont 1 0/0 argent.

DU 23.
On a été très ferme aujourd'hui en fonds d'Espagne.
Ardoin ouvert 18 1/2 5/8 3/4 7/8, 19, 18 7/8 et resté 18 3/4 arg
On n'a rien fait en autres fonds.

BRUXELLES, LE 22 OCTOBRE.

Dette active.	53 1/8	P. Fourm. des Venmes. . . .	110 0/0
Emp. R., fin cour.	99 1/2	A. Chatelneau.	146 0/0
Emp. de 30 mill.	93 0/0	P. St-Léonard.	140 0/0
Emp. de v. 1832.	400 0/0	P. Verreries Charleroi	120 1/0
Act. Société Gén.	810 0/0	A. Espérance.	123 1/2
So. de Com. de civ.	143 1/2	P. Brasseries.	111 1/2
Ban. de Belgique.	123 1/2	P. Librairies.	000 0/0
So. du c. de S.-O.	109 1/2	P. Dette active. Hol.	00 0/0
S. Hauts-Four.	151 0/0	• Synd. d'amort.	00
Batuy. fone.	401 1/2	P. Lost. r. av. coup.	00 0/0
S. du Cha. Flemm.	144 1/2	P. • inscrip.	96 5/8
Wasmé-Hornu.	106 0/0	P. Métalliques.	104 3/4
Scléssin.	129 1/2	P. Naples.	91 0/0
Société nationale.	132 1/2	A. Emp. Ard. 1835.	18 0/0
Levant de Flemm.	112 1/2	P. D. différée.	9 0/0
Charb. d'Ougrée.	120 0/0	• Id. 1835.	0 0/0
Sars-Longchamps.	118 0/0	P. Brésil Rotsch.	82 0/0
Chemin de fer.	102 0/1	A. Rome.	99 1/4

VIENNE, LE 14 OCTOBRE.

Métalliques, 103 3/4. — Actions de la banque, 1350 0/0.

PORT D'ANVERS. — ARRIVAGES DU 22 OCTOBRE.

La galjace danoise Grunorat, v. de Tonningue, ch. de graines de navet. — Le koff danois Vrouw Maria, v. de Rostock, ch. de graines de navet.
DU 23.
Le koff hanovrien Vr. Gepke, v. de Rostock, ch. de graines de navet — Le koff hanovrien Vr. Catherina, v. d'Emden, ch. d'orge. — Le koff hanovrien Vr. Maria, v. de Verderwerderzyl, ch. d'orge. — L'ever danois Anna, v. de Tonninge, ch. de grain de navets.

PLACE D'ANVERS, LE 22 OCTOBRE.

VENTES.
Sucre brut. — Point d'affaires dignes d'être citées.
Sucre raffiné. — 10,000 kilos pains prix divers.
Café. — 440 balles prix non indiqué; 440 dito Sumatra à 30 cents; 200 dito Brésil 1/4 cents.

VENTES PUBLIQUES.

Sucre brut. — Aux ventes publiques de ce matin, on a écoulé 600 canastres Java, adjugés de frs. 34 3/4 à 38 3/4, et 225 sacs dito à frs. 44 1/4.
485 caisses Havane blond, et 486 sacs Rio, ont été retirés.

H. LIGNAC, Impr. du Journal n° 622, rue du Pot-d'Or, à Liège.